

Compte-rendu de la réunion du
30 novembre 2021

à 14h30 à la Préfecture de la Loire

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de la Loire	M. Thomas MICHAUD Secrétaire Général
Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes	M. Pascal SIMONIN Chef de l'Unité Interdépartementale Loire – Haute Loire Mme Cécile MASSON
Direction départementale des territoires (DDT)	M. Yannick DOUCE Responsable du pôle risques
Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)	Mme Odile PRACCA
Agence régionale de santé (ARS)	M. Denis DOUSSON Ingénieur d'Etudes Sanitaires
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	Cdt Philippe ROBERT

Représentants des collectivités territoriales

Commune d'Andrézieux Bouthéon	M. François DRIOL Maire
Commune de Saint Bonnet les Oules	M. Guy FRANÇON Maire
Commune de Veauche	M. Bertrand VALLA Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du développement durable
Commune de La Fouillouse	M. Patrick BOUCHET Maire
Conseil Départemental de la Loire	M. Sylvain DARDOULLIER Conseiller départemental
Saint Etienne Métropole	M. François CHAMOSSET Développeur économique
Communauté de communes Forez Est	M. Jean-Pierre TAITE Excusé

Représentants de l'exploitation

SNF Floerger

M. Pascal GUERRINI

Président Directeur Général

M. Philippe LECOINTRE

Directeur administratif et qualité

M. Yann GUEHO

Responsable Environnement et Risques Industriels

Mme Gaëlle DREVET

Adjointe au Responsable Environnement

M. Sylvain PERRIN

Directeur Ingénierie

Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains

France Nature Environnement Loire

M. Bernard SCHUMMER

Administrateur

Association Famille Laïque de Veauce

Mme Solange MENIGOT

Membre

Association Qualité de Vie de Saint Bonnet les Oules

M. Philippe DOUET

Association GRAINES

M. Brice LARCHER

Membre du conseil d'administration

Représentants des Salariés

SNF Floerger

M. Mohammed EL BOUAINBI

Rapporteur de la CSSCT

M. Lionel AVOND

Secrétaire du CSE

Assistait également à la réunion :

Société AMaRisk,

Chargée d'assister le secrétariat de la CSS

M. Michel PERRIER

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture par M. Michaud, Secrétaire Général de la Préfecture

M. Michaud propose l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Présentation du rapport d'activité de l'exploitant
- Point sur l'action de l'Inspection des Installations Classées (DREAL)
- Questions diverses

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 décembre 2019

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

3. Déclaration de l'Association Familiale Laïque de Veauche

Mme MENIGOT lit une déclaration (jointe au présent compte-rendu) de l'Association qu'elle représente, relative à l'exclusion de la Commission de Suivi de Site de M. Richard ATLAN. L'association souhaite savoir si cette exclusion est définitive.

M. MICHAUD confirme que cette exclusion est définitive.

4. Accueil de l'association GRAINES

M. LARCHER présente l'association, qui existe depuis 15 ans à Chamboeuf, et a pour vocation de mener des actions concrètes de protection de la nature.

En particulier, GRAINES s'attache à développer des actions s'inscrivant dans un cadre pédagogique et éducatif autour de la découverte de l'environnement (faune et flore) et la sensibilisation au respect de la Nature. Par exemple, l'association réalise un jardin potager pédagogique à destination de publics scolaires, ainsi que différents ateliers : mobilité active, énergies renouvelables, recyclage...

L'association a souhaité faire partie de la Commission de suivi de site de SNF, afin d'obtenir des réponses aux questions que se posent ses membres à propos de l'entreprise et en particulier sur les risques technologiques.

5. Rapport d'activité de SNF

Situation économique

Après plusieurs années de croissance régulière, la production marque un léger repli en 2020, avec une forte variation sur l'année, en lien avec le contexte économique et sanitaire. Le chiffre d'affaires subit la même évolution.

Bilan RH

En progression constante, sauf en 2020, l'effectif est à la hausse en 2021, avec des difficultés à recruter. L'organisation de l'exploitation est très impactée par la pandémie.

Porter à connaissance 2021

Un porter à connaissance a été déposé pour :

- L'ajout d'un entrepôt automatisé et l'intégration de la nouvelle réglementation relative à la rubrique 1510
- L'ajout d'une unité de traitement de COV en secours de l'unité RT03
- La régularisation de l'augmentation de capacité de certains stockages
- L'ajout de cuves de stockage au bâtiment 23 : acide acrylique 90%, acrylamide 50%, monomères quaternisés, lubrifiants
- La régularisation de nouveaux points de rejets mineurs

Bilan Eau

Le bilan eau des années 2019 et 2020 ne fait pas apparaître de non-conformités, en concentration et en flux, sur les paramètres réglementés.

M. SCHUMMER demande si la capacité de la station de traitement des eaux a la capacité d'accepter la charge des effluents de SNF.

M. GUEHO indique que les effluents aqueux émis par SNF sont traités par la station des 3 ponts à Andrézieux-Bouthéon, dans le cadre d'une convention de rejet.

M. DRIOL indique qu'il reste encore une marge de manœuvre suffisante sur cet ouvrage.

Bilan Air

Les émissions annuelles de poussières ont été de 2,4 tonnes en 2019 et 3,7 tonnes en 2020, inférieures au seuil de 10 tonnes de l'arrêté préfectoral.

Les émissions annuelles de COV non méthaniques ont été de 84,4 tonnes en 2019, inférieures au seuil de 150 tonnes de l'arrêté préfectoral.

Elles ont été de 111,1 tonnes en 2020, supérieures au seuil de 100 tonnes de l'arrêté préfectoral. La mise en place de mesures en continu est en cours sur le site afin de bénéficier de données plus fidèles à la réalité que l'extrapolation à partir de mesures semestrielles.

Mme MENIGOT remarque que, contrairement aux années précédentes, le nom des molécules rejetées ne figure plus dans les tableaux présentés. Ces informations seraient utiles pour le travail en cours sur les perturbateurs endocriniens.

La présentation de M. GUEHO répond à une demande de simplification formulée précédemment. Il s'engage à ce que SNF fournisse ces éléments à l'association pour alimenter l'étude en cours.

M. DOUET demande si les émissions de COV sont liées aux lubrifiants utilisés.

M. GUEHO confirme que les lubrifiants sont à l'origine de ces émissions. SNF travaille sur l'optimisation de l'injection de lubrifiants et sur la recherche de produits de substitution à basse teneur en COV.

M. DOUET suggère la mise en œuvre d'équipements fabriqués localement, par exemple par Clextral, qui pourraient s'avérer plus performants vis-à-vis des rejets de COV. Il s'étonne que ce problème récurrent de rejets de COV liés à la lubrification n'ait pas trouvé une solution et qu'il ne soit pas envisagé d'y remédier.

M. GUEHO rappelle que, malgré la croissance de la production, les rejets de COV sont passés de 200 tonnes par an à environ 100 tonnes par an, ce qui représente déjà un effort considérable. Les services de recherche et développement continuent à travailler sur ce sujet.

M. PERRIN se renseignera sur ce que proposent les fabricants cités.

Evaluation des Risques Sanitaires

L'étude a été mise à jour et transmise en 2021 à la DREAL et à l'ARS. La conclusion est que les risques sanitaires liés aux émissions gazeuses et particulaires sont jugés non préoccupants en l'état actuel des connaissances.

Un scénario majorant a été étudié avec un flux annuel de 150 tonnes de COV non méthanique ; les conclusions de l'étude sanitaire restent valides. L'étude de ce scénario permet de démontrer que les risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques de l'usine SNF sont significativement plus faibles que les seuils d'admissibilité actuellement admis.

Enfin, de nouveaux essais avec un lubrifiant à basse teneur en COV ont été réalisés en fin d'année 2021.

Mme MENIGOT souligne que SNF n'est pas le seul contributeur à la pollution atmosphérique ambiante et que l'exposition conjuguée à tous les polluants émis par l'activité industrielle, les transports ou l'agriculture, pour ne citer qu'eux, sont susceptibles de présenter un "effet cocktail" dont on peut craindre que les conséquences soient plus importantes que la simple juxtaposition des rejets pris séparément.

M. MICHAUD indique qu'un plan de protection de l'atmosphère couvrant la région de Saint-Etienne est en cours de déploiement, et rappelle que l'action de l'Etat en général, et dans ce domaine en particulier, ne se limite pas à SNF ; elle s'adresse à tous les secteurs de l'économie, et à l'ensemble des citoyens, chacun étant partie prenante de la lutte contre la pollution atmosphérique.

M. GUEHO mentionne la réalisation en cours d'une étude dite IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux) qui traite de tous les compartiments dans l'environnement autour du site et évalue la compatibilité des émissions de toutes sortes (air, eau, bruit, lumière, ...) liées à l'activité de SNF. Une première partie a déjà été remise à la DREAL.

M. DOUSSON présente les actions en cours : le Plan de Protection de l'Atmosphère est en cours de révision ; une enquête publique se tiendra en 2022 pour son approbation. Une première consultation du public a déjà permis de prendre en compte des propositions émises par les citoyens et par les associations de protection de l'environnement. Il indique que le travail porte en priorité sur les macropolluants.

Mme MENIGOT insiste sur l'effet cocktail et sur le fait qu'il n'existe pas de seuil d'exposition pour les perturbateurs endocriniens.

Analyseurs en continu

Comme évoqué précédemment, toutes les cheminées des ateliers poudres seront équipées d'analyseurs en continu de COV et de poussières.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

SNF a pris en main la maîtrise d'œuvre et le financement des mesures prescrites pour 5 maisons riveraines. Les diagnostics et les travaux ont été réalisés pour 4 maisons, la dernière étant en attente de travaux de rénovation. La vérification du taux de perméabilité résultant reste à faire.

M. DOUET remercie SNF d'avoir pris en charge ces travaux.

M. FRANÇON remercie SNF d'avoir pris position et d'avoir fait en sorte que les riverains n'aient aucune charge à supporter pour ces travaux.

BRUIT

Une étude a été menée en deux temps :

- Identification des sources de bruit
- Plan d'action / planning de réalisation

Cette étude n'a pas mis en évidence d'émergence ponctuelle, et différentes sources mineures et cumulatives ont été identifiées.

Le plan d'action traite chaque source, avec un objectif d'amélioration quantifié pour chaque source :

- Installation des silencieux en sortie de cheminée
- Installation de panneaux acoustiques
- Remplacement de tours aéroréfrigérantes et de groupes frigorifiques
- Installation de silencieux sur des sources diverses

De nouvelles mesures seront réalisées après la mise en œuvre complète du plan d'action.

M. DOUET rapporte que, contrairement à d'habitude, des plaintes ont été formulées par écrit, sans obtenir de réponse de la part de SNF. Il note néanmoins que le plan de lutte contre le bruit est significatif.

M. GUEHO assure que chaque plainte reçue a fait l'objet d'une réponse de la part de SNF.

M. MICHAUD rappelle que la bonne santé financière de l'entreprise permet de faire ce type de dépenses et se réjouit des améliorations escomptées pour les riverains.

Pour **M. GUERRINI**, la situation résulte d'arbitrages au sein de la société ; la priorité a été mise sur les mesures en continu et la réduction des émissions sonores, au détriment d'autres investissements.

M. FRANÇON est satisfait de constater les efforts consentis par SNF, tout en étant conscient que c'est un choix fait par l'entreprise au bénéfice de ses riverains qui mérite d'être salué.

6. Point sur l'action de l'Inspection des Installations Classées

Arrêtés préfectoraux depuis la dernière CSS

Trois arrêtés préfectoraux ont été pris par la Préfecture depuis la dernière réunion de la Commission :

- Arrêté du 9 décembre 2019 imposant la mise en caniveaux des tuyauteries d'acrylonitrile avec échéancier de réalisation
- Arrêté du 23 juin 2020 clôturant l'instruction du dossier de réexamen dans le cadre de la directive européenne IED (industrial emissions directive). L'établissement respecte globalement les Meilleures Technologies Disponibles (MTD) applicables. La surveillance des eaux souterraines est renforcée.
- Arrêté du 16 mars 2021 imposant des compléments à apporter au POI à la suite de l'accident industriel de Lubrizol : connaissance des substances susceptibles d'être émises en cas d'incendie, modalités de prélèvement et de mesures

Un projet d'arrêté complémentaire est en cours, à la suite du porter à connaissance évoqué dans l'exposé de SNF.

Notice de danger

Cette notice rend compte du réexamen quinquennal de l'étude des dangers prenant en compte les évolutions du site, de son environnement, des connaissances et des technologies relatives à la maîtrise des risques.

Après instruction par l'Inspection des Installations Classées, il a été demandé à SNF de déposer une étude de dangers mise à jour au 1^{er} juin 2022.

Il apparaît que le site reste compatible avec son environnement.

Evaluation des risques sanitaires

SNF a remis une ERS en février 2021 et une IEM en octobre 2021 ; ces études concluent à l'acceptabilité de l'impact sanitaire du site sur son environnement.

L'ensemble de ces documents sera étudié précisément dans le cadre de la procédure complète prévue en 2022.

Inspections et contrôles inopinés

Neuf inspections et un contrôle inopiné ont été menés en 2020 et 2021.

- Inspection COVID : organisation du site face à la crise sanitaire. Deux observations ont été formulées :
 - Prévoir la réalisation en interne des tests hebdomadaires de la pomperie incendie en cas de défaillance de l'entreprise extérieure
 - Compléter la fiche de vie de la mesure de maîtrise des risques instrumentée (MMRi) d'arrêt de la pompe de transfert de formaldéhyde sur détection toxique
- Inspection risques chroniques : hormis l'absence des analyseurs en continu, aucune anomalie constatée
- Inspection Equipements sous Pression (ESP) : les réponses ont été apportées
- Inspection risques accidentels / MMRi :
 - Aucune non-conformité
 - Quelques observations
- Inspection de l'entreprise ELS dans le cadre de l'action nationale "post Lubrizol" : l'inspection a permis de constater que l'entreprise ELS ne disposait d'aucun équipement susceptible de générer des effets domino sur le site SNF. L'activité a cessé depuis cette inspection.
- Exercice POI inopiné en dehors des heures ouvrées
 - Trois non conformités ont été relevées
- Inspection risques chroniques chaufferie :
 - Aucune non-conformité
 - Deux observations ont été formulées :

- Liste incomplète des équipements relevant des rubriques ICPE 2910 ou 3110
 - Aménagement non conforme des points de prélèvements de gaz
- Inspection Risques accidentels – MMRi en lien avec la notice de réexamen de l'étude de dangers : l'inspection a été l'occasion de répondre à certaines questions soulevées lors de l'instruction de la notice
 - Une non-conformité constatée
 - Quelques observations mineures
 - Une observation sur la nécessité de tester la totalité des chaînes MMR pour mesurer le temps de réponse
- Inspection consécutive à la réception de 2 courriers provenant de représentants du personnel portant sur :
 - Le signalement de fuites récurrentes d'acrylonitrile
 - Le manque de moyens humains
 - La dégradation des conditions de fonctionnement

La direction a répondu point par point.

Les conclusions de l'inspection ne sont pas connues à ce jour (30/11/2021).

M. DOUET demande des explications sur l'arrêt de la circulation sur la route en cas d'accident majeur.

M. MICHAUD rappelle la différence entre PPRT, POI et PPI.

M. GUEHO indique que la gendarmerie nationale est chargée d'interrompre la circulation sur le domaine public.

M. MICHAUD revient sur le déroulement de l'alerte dans le cadre du POI, et sur les retards constatés lors de l'exercice qui s'est déroulé en mai 2021 dans la transmission de l'alerte aux autorités. Selon la procédure normale, dès réception de l'information du déclenchement du POI, la Préfecture prend les dispositions nécessaires pour déclencher le PPI en cas de nécessité. Il confirme que le PPI sera révisé en 2022

7. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, Monsieur MICHAUD remercie les participants et lève la séance.

Pour la préfète
et par délégation,
Le secrétaire général



Thomas MICHAUD

Association Familiale Laïque
1, R de l'abbé Delorme
42340 Veauche

Veauche, le 30 novembre 2021

L'AFL, en réunion lundi 29 novembre 2021 souhaite partager son interrogation concernant l'exclusion de la CSS de SNF de M. Richard ATLAN, président le La Fouillouse Protégée.

La raison de son exclusion était due au fait qu'il avait pu s'introduire sur le site SNF, avec sa voiture, et circuler pendant une demi-heure sans être repéré.

Aucune volonté de nuire n'ayant été retenue, aucune plainte n'ayant été déposée, l'AFL pose la question de la pérennité de cette sanction. Nous souhaitons savoir si elle définitive.

À l'époque, nous avons dit que cette incursion avait permis de mettre au jour les failles dans le système de surveillance de l'usine. Suite à cet incident, l'usine a pu y remédier.

Merci de votre attention.

Pour l'AFL de Veauche, Solange Ménigot

